



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT  
(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2003-0015  
13 septembre 2003

**MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR L'INFRASTRUCTURE  
DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**  
(axé sur l'application des recommandations du Panel mondial sur le financement des  
infrastructures de l'eau)

Vous trouverez ci-joint le document intitulé « Mise en Œuvre du Plan d'Action pour l'Infrastructure du Groupe de la Banque Mondiale (axé sur l'application des recommandations du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau) » qui sera examiné à la réunion du Comité du développement le 22 septembre 2003, au titre du point IV(c) de l'ordre du jour provisoire.

\* \* \*

**Mise en œuvre  
du Plan d'action pour l'infrastructure  
du Groupe de la Banque mondiale**

(axé sur l'application des recommandations  
du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau)

12 septembre 2003

# Mise en œuvre du Plan d'action pour l'infrastructure du Groupe de la Banque mondiale

(axé sur l'application des recommandations  
du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau)

## Table des matières

<b>Résumé analytique</b> .....	<b>1</b>
<b>I. Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>II. Les services d'infrastructure : un enjeu mondial</b> .....	<b>3</b>
A. Infrastructures, lutte contre la pauvreté et ODM : des liens d'interdépendance .....	3
B. Les besoins des pays en développement en matière d'infrastructures .....	4
<b>III. Le défi de l'eau : le Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau</b> .....	<b>5</b>
<b>IV. Les activités du Groupe de la Banque mondiale dans le domaine de l'infrastructure</b> ...	<b>6</b>
A. 1990-2002 : changement de stratégie et réalités nouvelles .....	6
B. Perspectives d'avenir : intensifier les efforts dans le domaine de l'infrastructure .....	7
<b>V. Un plan d'action pour relancer les activités d'infrastructure du Groupe de la Banque mondiale</b> .....	<b>10</b>
A. Répondre aux besoins d'infrastructures des pays clients .....	11
B. Reconstruire la base de connaissances sectorielles .....	14
C. Maximiser l'effet de levier en utilisant les instruments existants et en en créant de nouveaux .....	15
D. Questions de mise en œuvre .....	18
<b>Annexes</b>	
<b>Annexe I : Matrice des mesures à adopter</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe II : Recommandations du Panel Camdessus qui concernent le Groupe de la Banque mondiale</b> .....	<b>25</b>
<b>Encadrés</b>	
Encadré 1 : Application par le Groupe de la Banque mondiale des recommandations du Panel Camdessus sur les ressources en eau .....	6
Encadré 2 : Prêts d'investissement dans l'infrastructure de la BIRD et de l'IDA .....	7
Encadré 3 : Modèle opérationnel évolutif du Groupe de la Banque mondiale .....	8
Encadré 4 : Faciliter la participation de l'ensemble des opérateurs, tant publics que privés, à la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement .....	10
Encadré 5 : Projets à risque et à rendement élevés .....	18

## Résumé analytique

Le présent document a pour objectif de porter à la connaissance du Comité du développement le Plan d'action pour l'infrastructure du Groupe de la Banque mondiale récemment examiné par le Conseil des Administrateurs. Il rend compte de la suite qui a été donnée aux recommandations du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, conformément à la demande exprimée dans le communiqué du Comité du développement au printemps 2003.

Le Plan d'action pour l'infrastructure a été élaboré pour répondre à la demande des clients, qui souhaitent que la Banque mondiale imprime un nouvel élan à ses activités dans le domaine de l'infrastructure. Ce plan d'action témoigne de l'intérêt que portent à l'infrastructure la direction et le Conseil, qui sont convaincus de la nécessité de s'engager davantage dans des activités d'infrastructure – en adoptant une approche plurisectorielle conforme au cadre de développement intégré en vue d'atteindre les ODM – pour commencer à répondre aux vastes besoins en matière de prestation de services d'infrastructure. Le Plan d'action pour l'infrastructure guidera les activités du Groupe de la Banque mondiale en matière d'infrastructures au cours des deux à trois prochaines années. Il met particulièrement l'accent sur le développement des activités du Groupe de la Banque mondiale dans ce secteur dans le cadre d'investissements tirés du portefeuille de projets et de diagnostics au niveau des pays. L'application des recommandations que le Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau a adressées au Groupe de la Banque mondiale fait partie intégrante du Plan d'action pour l'infrastructure.

### *Plan d'action pour l'infrastructure*

Le Plan d'action pour l'infrastructure privilégie l'adoption d'une stratégie destinée à fournir durablement des services d'infrastructure efficaces à un prix abordable. Il propose de mobiliser des ressources en faisant appel à toute la gamme des financements publics et privés, appuyés par les produits de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de la MIGA. Il s'articule autour de trois éléments essentiels :

- *Répondre à la demande des pays* en offrant un large choix de formules de prestation de services d'infrastructure par des opérateurs publics et privés, en développant les activités dans ce domaine dans le cadre d'investissements tirés de la réserve de projets et en intégrant mieux l'infrastructure aux Stratégies d'aide-pays (CAS) et aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- *Reconstruire les bases de connaissances sectorielles* en améliorant et en étendant les études diagnostiques sur l'infrastructure conduites à l'échelon régional et au niveau des pôles de coordination, en articulant mieux ces travaux sur les autres activités de diagnostic de la Banque mondiale, en renforçant l'impact des travaux analytiques réalisés dans le cadre des programmes mondiaux et en établissant des bases de données sur le secteur des infrastructures en vue de mieux mesurer les résultats.
- *Maximiser l'effet de levier en utilisant les instruments existants et en en créant de nouveaux*, notamment en mettant en place de nouvelles activités et de nouveaux instruments qui permettent de répondre aux demandes des clients qui se font jour, surtout à l'échelon infra-national, régional ou plurinational, en recourant davantage à des instruments d'atténuation

des risques (y compris le risque de change) et en facilitant et en encourageant l'utilisation conjointe des instruments mis au point par le Groupe de la Banque mondiale.

***Applications des recommandations du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau***

L'action du Groupe de la Banque mondiale en vue de donner suite aux recommandations du Panel s'articule autour de six axes principaux :

- *Faciliter la participation de l'ensemble des opérateurs, tant publics que privés* a) en rédigeant une note d'orientation qui définit le rôle des secteurs public et privé, b) en recourant davantage à l'aide basée sur les résultats, c) en intensifiant les travaux d'analyse sur les modèles de gestion et d) en s'attachant à réduire les obstacles qui empêchent les opérateurs de pénétrer dans le secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement.
- *Élargir le portefeuille de projets dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement* en s'intéressant aux pays où les projets sont le plus susceptibles d'être efficaces, en créant des possibilités d'investissements dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement particulièrement axés sur l'assainissement et les opérations plurisectorielles et en mettant en place un partenariat consultatif pour réaliser des projets d'infrastructure urbaine (DevCo).
- *Renforcer la coordination entre les bailleurs de fonds* en échangeant des informations, en exploitant les moyens dont ils disposent, en forgeant des consensus et en appuyant des approches programmatiques définies en commun.
- *Enrichir les connaissances sectorielles* en intensifiant les travaux sur a) les évaluations et les plans nationaux, b) le suivi et l'évaluation, c) les activités d'analyse et de conseil et d) le partage des connaissances et le renforcement des capacités.
- *Prendre une part plus active au financement des entités infra-nationales* en se familiarisant avec le marché de l'investissement dans les municipalités grâce à la création du Fonds des collectivités locales, en mettant sur pied, avec d'autres bailleurs de fonds, un instrument de placement qui garantira les obligations émises au niveau local (GuarantCo) et en publiant des directives sur les meilleures pratiques en matière de prêts aux entités infra-nationales.
- *Faire davantage appel aux instruments d'atténuation des risques* en utilisant plus fréquemment les instruments existants, en en créant de nouveaux, en identifiant et en supprimant les obstacles politiques qui entravent leur mise en œuvre .

## I. Introduction

1. Le présent document a pour objectif de porter à la connaissance du Comité du développement du Groupe de la Banque mondiale le Plan d'action pour l'infrastructure que le Conseil des Administrateurs a examiné en juillet 2003, et de rendre compte au Comité de la suite qui a été donnée aux recommandations du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, présidé par Michel Camdessus (ci-après dénommé Panel Camdessus), conformément à la demande exprimée dans le communiqué du printemps 2003<sup>1</sup>.

2. Le Plan d'action sur l'infrastructure a été élaboré à la demande des clients, qui souhaitent que le Groupe de la Banque imprime un nouvel élan à ses activités dans le domaine de l'infrastructure. Ce plan d'action témoigne de l'intérêt que portent à l'infrastructure la direction et le Conseil, qui sont convaincus de la nécessité de s'engager davantage dans des activités d'infrastructure pour commencer à répondre aux vastes besoins en matière de prestation de services d'infrastructure. Cet engagement est en effet une condition nécessaire pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire (ODM). Des éléments nouveaux, notamment la diminution récente des prêts d'investissement dans l'infrastructure consentis par le Groupe de la Banque (en particulier dans les pays de la BIRD) et la baisse de l'investissement privé dans les secteurs des infrastructures observée dernièrement, ont incité la direction et le Conseil à affirmer leur volonté de relancer ces activités.

3. L'application des recommandations que le Panel Camdessus a adressées au Groupe de la Banque mondiale fait partie intégrante du Plan d'action pour l'infrastructure. Les mesures prises à cet effet s'inspirent de deux documents de la Banque mondiale : un document de stratégie sectorielle pour les ressources en eau (*Water Resources Sector Strategy Paper*)<sup>2</sup> et un document de référence sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement présenté au Comité du développement (*Background Paper to the Development Committee on Water Supply and Sanitation*)<sup>3</sup>.

## II. Les services d'infrastructure : un enjeu mondial

### A. Infrastructures, lutte contre la pauvreté et ODM : des liens d'interdépendance

La nécessité de fournir des services d'infrastructure pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique est très largement admise, et a été réaffirmée à diverses occasions, dans le cadre des ODM, lors de la Conférence de l'ONU sur le financement du développement à Monterrey et du SMDD et au sein du NEPAD et du Panel Camdessus. Les clients du Groupe de la Banque mondiale reconnaissent eux aussi cette nécessité, puisqu'une enquête que la Banque a récemment réalisée au niveau mondial<sup>4</sup> révèle que les faiseurs d'opinion des pays en

---

<sup>1</sup> Le communiqué demandait à la Banque de « déterminer, avant notre prochaine réunion, comment appliquer les recommandations pertinentes du rapport du Panel ».

<sup>2</sup> Avalisé par le Conseil des Administrateurs en février 2003.

<sup>3</sup> Présenté aux réunions de printemps 2003 du Conseil des Gouverneurs.

<sup>4</sup> *The Global Poll, a Multinational Survey of Opinion Leaders 2003*, préparée par Princeton Survey Research Associates pour la Banque mondiale, mai 2003.

développement jugent que le manque d'équipements collectifs constitue un obstacle majeur à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.

5. La prestation de services d'infrastructure joue un rôle essentiel dans le contexte de l'approche plurisectorielle conforme au cadre de développement intégré en vue d'atteindre les ODM, car c'est un moyen de stimuler la croissance économique et d'améliorer la prestation de services sociaux. On peut, fondamentalement, mettre deux éléments en corrélation : premièrement, la disponibilité, l'efficacité et la fiabilité de la prestation de services d'infrastructure ont un effet considérable sur le climat de l'investissement et la croissance. Des enquêtes menées en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne ont ainsi montré que l'un des quatre problèmes les plus graves auxquels se heurtent les entreprises privées est le manque d'équipements collectifs adéquats, qui constitue donc un obstacle majeur à la croissance. Deuxièmement, les pauvres jugent que l'accès aux infrastructures est l'un des besoins essentiels les plus importants, et un moyen déterminant d'échapper à leur condition. Il ressort par exemple de l'étude intitulée « La parole est aux pauvres » que pour les pauvres, les routes, les moyens de transport et de communications, les sources d'énergie et les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de meilleure qualité revêtent presque autant d'importance que les services de santé et d'éducation.

6. Les services d'infrastructure peuvent améliorer les conditions de vie des familles pauvres car ils réduisent les coûts d'opportunité (à la fois monétaires et temporels) liés à la recherche de solutions imparfaites pour répondre à des besoins fondamentaux. Des services d'infrastructure fiables, abordables et économiques peuvent permettre de concrétiser les ODM dans le domaine de la santé et de l'éducation, non seulement directement, en améliorant les résultats dans ces domaines, en réduisant la mortalité infantile provoquée par les infections d'origine hydrique, en luttant contre les maladies respiratoires et en donnant un accès plus aisé aux écoles et aux dispensaires, mais aussi indirectement en réduisant les charges budgétaires de l'État et en dégagant ainsi des fonds pour d'autres dépenses (de santé et d'éducation par exemple). La question de la marge budgétaire est plus que jamais d'actualité à l'heure où de nombreux pays clients font face à des contraintes budgétaires considérables.

## **B. Les besoins des pays en développement en matière d'infrastructures**

7. Dans les pays en développement, les besoins d'investissements dans les équipements collectifs et d'amélioration de la prestation des services d'infrastructure restent énormes. D'après une étude récente sur la demande, les besoins annuels d'investissement et d'entretien dans le domaine de l'infrastructure dans les pays en développement entre 2005 et 2010 pourraient représenter au minimum 465 milliards de dollars par an, soit en moyenne 5,5 % du PIB de chaque pays, et jusqu'à 6,9 % du PIB des pays les plus pauvres. On estime que les besoins de nouveaux investissements totalisent 233 milliards de dollars par an environ. Ils s'ajoutent aux besoins d'entretien, qui pourraient être de l'ordre de 232 milliards de dollars par an<sup>5</sup>.

8. Jusqu'à présent, la plupart des investissements dans les infrastructures ont été financés par des fonds publics. Il ressort d'une étude du ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID) que 70 % des fonds actuellement consacrés à l'infrastructure proviennent encore de l'État ou des ressources propres des sociétés de services d'utilité publique. La part du

---

<sup>5</sup> *World Bank Policy Research Working Paper 3102*, juillet 2003.

secteur privé représente approximativement 20 % à 25 % tandis que celle de l'aide publique au développement (APD) 5 % à 10 % seulement<sup>6</sup>. La participation du secteur privé dans la prestation des services d'infrastructure est cependant restée irrégulière et fortement concentrée dans quelques secteurs. Elle a considérablement augmenté durant les années 90, pour diminuer rapidement après 1997 et retrouver des niveaux similaires à ceux de 1994, sans évoluer depuis. Par comparaison, les engagements dans l'infrastructure des banques multilatérales de développement sont restés relativement stables depuis 1995, puisqu'ils totalisent en moyenne 16,5 milliards de dollars par an<sup>7</sup>, soit 43 % environ de l'ensemble de leurs engagements.

### **III. Le défi de l'eau : le Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau**

9. Devant l'ampleur des besoins décrits plus haut, l'amélioration des services d'infrastructure semble être une tâche particulièrement redoutable dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Pour réaliser les ODM, il faudra doubler le volume des investissements par rapport à leur niveau actuel, et le porter de 15 milliards de dollars à 30 milliards de dollars par an. En outre, dans de nombreux pays, ce secteur pâtit d'un manque de politiques adéquates et d'institutions efficaces.

10. En mars 2003, le Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, présidé par Michel Camdessus, a publié son rapport, intitulé « Financer l'eau pour tous ». Ce rapport s'intéresse aux moyens de répondre aux besoins d'investissements dans le secteur de l'eau. Il estime que les investissements devraient passer de 75 milliards de dollars par an à 180 milliards de dollars par an dans tous les sous-secteurs liés à l'eau. Ce chiffre ne couvre pas uniquement l'approvisionnement en eau et l'assainissement, mais aussi l'irrigation, l'énergie hydraulique et les ressources en eau. Le rapport formule quatre-vingt sept recommandations, qui visent à accroître l'investissement et à améliorer la gouvernance afin de parvenir à une gestion efficace et durable des biens.

11. Le Groupe de la Banque mondiale entérine les grandes lignes du rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, et fait siens ses principes généraux et ses conclusions<sup>8</sup>. Il attire l'attention sur quatre points :

- Le rapport du Panel Camdessus est principalement axé sur la distribution d'eau et l'assainissement. Il importe d'étudier davantage d'autres infrastructures liées à l'eau (à savoir l'irrigation, la prévention des crues et le stockage) qui exigent des stratégies et des dispositifs de financement spécifiques.
- Le rapport fait preuve d'un optimisme exagéré quant aux perspectives d'augmenter de façon décisive des financements privés, compte tenu de la conjoncture économique actuelle. Jusqu'à présent, les financements privés des services de distribution d'eau et d'assainissement ont représenté moins de 10 % de l'ensemble des investissements, et les financements publics resteront la principale source de financement. Les divers instruments d'atténuation des

<sup>6</sup> DFID, *Making Connections: Infrastructure for Poverty Reduction*, janvier 2002.

<sup>7</sup> D'après les rapports annuels des banques multilatérales de développement.

<sup>8</sup> On trouvera davantage de détails à ce sujet dans la réponse que le Groupe de la Banque mondiale a envoyée en mai 2003 à M. Camdessus, et qui a été communiquée au Conseil des Administrateurs de la Banque le 14 juillet 2003.



risques que propose le rapport peuvent certes accélérer les flux d'investissements privés, mais ce mouvement sera progressif.

- Le recours à des instruments et des mécanismes financiers doit être adapté aux priorités nationales. Plusieurs recommandations du rapport proposent, implicitement ou explicitement, d'affecter une partie de l'aide au secteur de l'eau, ce qui risque de fausser les processus de prise de décisions au niveau national.
- Il convient de renforcer les systèmes de suivi existants, et non pas d'en instaurer de nouveaux comme la « tour de contrôle » mondiale que le rapport propose de mettre en place.

**Encadré 1 – Application par le Groupe de la Banque mondiale des recommandations du Panel Camdessus sur les ressources en eau**

Les principales recommandations du rapport du Panel Camdessus sur les ressources en eau appuient la nouvelle stratégie pour le secteur des ressources en eau, qui vise à permettre à la Banque d'aider plus efficacement les pays en développement à développer et gérer les ressources en eau. En premier lieu, le rapport du Panel Camdessus souligne la nécessité d'agir dans tous les domaines du secteur de l'eau (ressources en eau/prestation des services et interventions plus vastes/axées sur la lutte contre la pauvreté). En deuxième lieu, il appelle la communauté internationale à relancer son aide en faveur de projets essentiels de stockage des eaux de surface et des eaux souterraines à risque et à rendement élevés, en respectant les enjeux sociaux et écologiques.

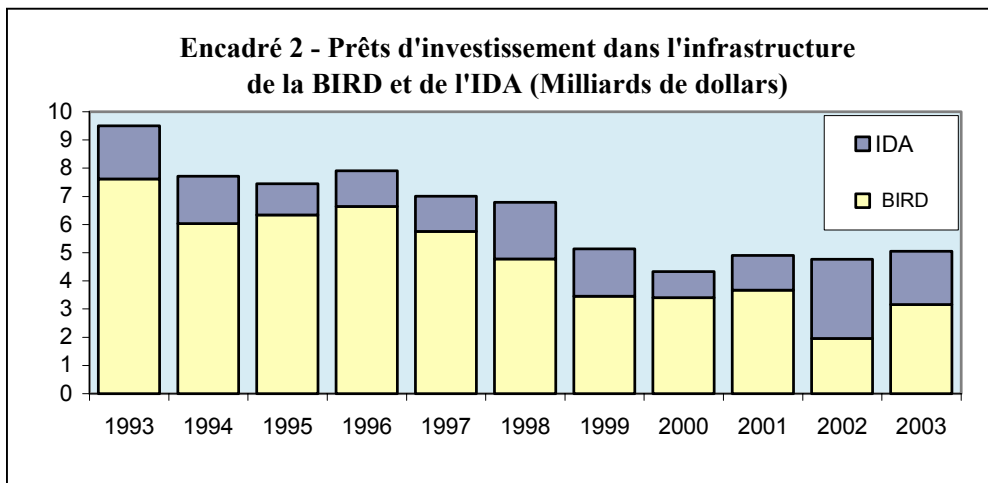
12. De même que le rapport du Panel Camdessus s'intéresse principalement à l'alimentation en eau et à l'assainissement, les parties de ce document consacrées à l'eau traitent uniquement de ces sujets (voir à l'encadré 1 l'application par le Groupe de la Banque mondiale des recommandations sur les questions plus vastes relatives au développement et à la gestion des ressources en eau). Les mesures que le Groupe de la Banque a adoptées répondent aux trente-deux recommandations qui s'adressent a) au Groupe de la Banque mondiale, b) à toutes les institutions financières multilatérales ou c) à l'ensemble des bailleurs de fonds. Par ailleurs, le Groupe de la Banque prêtera son concours aux pays clients, aux collectivités locales et à d'autres parties prenantes afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations qui les concernent. Ces mesures font partie intégrante du Plan d'action pour l'infrastructure. Pour mémoire, on trouvera à l'annexe 2 un tableau qui illustre comment les mesures adoptées par le Groupe de la Banque s'articulent aux recommandations du Panel Camdessus.

## **IV. Les activités du Groupe de la Banque mondiale dans le domaine de l'infrastructure**

### **A. 1990-2002 : changement de stratégie et réalités nouvelles**

13. Le Groupe de la Banque mondiale devra imprimer un nouvel élan à ses activités d'infrastructure pour répondre aux besoins qui ne sont pas satisfaits, en particulier compte tenu de plusieurs faits nouveaux. Dans les années 90, les activités de la Banque dans ce domaine ont évolué. La Banque s'est détournée des projets de construction tangibles pour privilégier la prestation de services d'infrastructures. Elle a adopté une stratégie consistant à compléter les investissements par des réformes de la politique générale et de la réglementation et un renforcement des capacités institutionnelles des pays. Ce changement d'orientation reflétait un consensus de plus en plus large qui se dégagait sur la nécessité que les pays disposent d'un cadre de l'action publique et d'une capacité institutionnelle appropriés pour que les

investissements dans l'infrastructure soient durables, qu'ils proviennent du secteur public ou du secteur privé. Durant cette période, le secteur privé s'est davantage intéressé aux investissements dans l'infrastructure dans les pays en développement, ce qui a incité la Banque à mobiliser des financements privés. C'est pourquoi entre 1993 et 2003, les prêts d'investissement du Groupe de la Banque dans le secteur des infrastructures, principalement dans les pays de la BIRD, ont diminué d'environ 50 % (voir encadré 2), alors que les autres activités du Groupe dans ce secteur se développaient : les composantes « infrastructure » des prêts à l'ajustement ont augmenté de 104 %, les investissements de la SFI de 88 % et le nombre de garanties de la MIGA a été multiplié par trente tandis que parallèlement, les services d'analyses et de conseils se sont développés. Les investissements de l'IDA dans l'infrastructure sont restés relativement stables durant cette période.



d

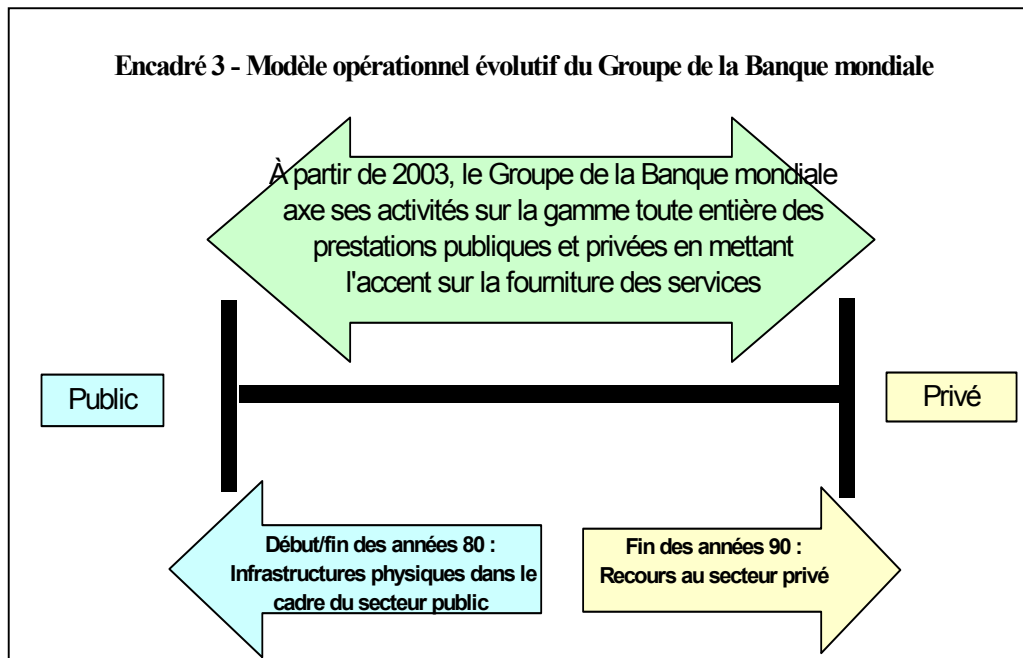
14. L'évolution de la stratégie de la Banque, davantage axée sur la prestation de services d'infrastructure, n'explique pas à elle seule la diminution des prêts. Cette diminution a été exacerbée par d'autres facteurs internes au Groupe, notamment le manque de délimitation nette du rôle des secteurs privé et public dans la prestation de services d'infrastructure et l'insuffisance des investissements dans des diagnostics de qualité sur la situation de l'infrastructure dans les pays. Les coûts de préparation élevés, l'aversion pour les risques de la part du personnel, l'ambivalence des entreprises au sujet des infrastructures et une évolution en faveur des prêts programmatiques sont autant de facteurs qui expliquent la réticence de la Banque à lancer des projets d'infrastructure. Conjugués à d'autres facteurs, ils ont entraîné un ralentissement des activités de la Banque dans ce domaine, et par conséquent une diminution de 10 % environ du budget administratif alloué aux départements chargés de l'infrastructure régionale au cours des trois dernières années.

### **B. Perspectives d'avenir : intensifier les efforts dans le domaine de l'infrastructure**

15. Si l'on se place d'un point de vue prospectif, il est certain que des phénomènes extérieurs vont sensiblement influencer les activités d'infrastructure du Groupe de la Banque mondiale. Il est frappant de constater que l'investissement privé dans l'infrastructure dans les pays en développement a considérablement diminué. Les engagements annuels dans des projets

d'infrastructure auxquels participe le secteur privé ont baissé de plus de 50 % entre 1997 et 2003. Pour faire face à cette évolution, le Groupe de la Banque devra modifier encore davantage ses activités dans ce secteur.

16. La stratégie du Groupe de la Banque mondiale pose comme principe fondamental qu'il faudra fournir des services d'infrastructure de façon efficace, abordable et durable en faisant appel à toute la gamme des financements publics et privés, appuyés par les produits de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de la MIGA (voir encadré 3). Elle tirera les enseignements de l'expérience acquise, en particulier dans des domaines tels que le rythme et l'ordre des réformes sectorielles, la participation du secteur privé, la structure réglementaire et d'autres questions de gouvernance, le recouvrement des coûts et les subventions, et la planification adéquate des coûts d'exploitation et de maintenance. Le Groupe de la Banque mondiale poursuivra la stratégie qui consiste à améliorer l'efficacité et les résultats des prestataires de services d'infrastructure en encourageant la participation du secteur privé. L'époque où l'on finançait des sociétés de services d'utilité publique inefficaces qui n'avaient pas clairement adopté de programmes de réforme est désormais révolue. Pour autant, il ne suffira pas de faire appel au secteur privé pour intensifier les efforts en matière de prestation de services d'infrastructure et aider les pauvres.



17. C'est pourquoi dans certains cas, tout en fournissant des conseils sur des réformes sectorielles, la Banque continuera d'accorder des prêts à des sociétés de services d'utilité publique performantes, notamment pour subventionner le raccordement et les factures des ménages pauvres. Le recouvrement des coûts – par des augmentations de tarifs et, si nécessaire, un recours plus fréquent aux subventions ciblées – reste l'un de ses objectifs. La Banque s'accordera néanmoins davantage de latitude pour déterminer la durée pendant laquelle des augmentations de tarifs seront imposées. Dans les cas où la participation du secteur privé est une composante essentielle de l'intervention du Groupe de la Banque mondiale, on s'intéressera davantage à l'aspect institutionnel des modalités de participation du secteur privé dans la prestation de services d'infrastructure et du renforcement des capacités, tant pour les prestataires de services privés que pour les organismes chargés de la réglementation. Dans tous les cas, le Groupe de la Banque mondiale continuera de mettre l'accent sur l'impact plurisectoriel des

services d'infrastructure sur la réalisation des ODM, soit directement, dans le cas de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, soit indirectement, dans celui des ressources en eau, de l'irrigation, de l'énergie, des transports et des télécommunications. En outre, il continuera de veiller à ce que les investissements dans les infrastructures soient responsables et durables sur les plans social et environnemental. Tout en restant attaché aux principes de sauvegarde, il prendra des mesures visant à rendre les processus et les procédures internes aussi efficaces que possible. Pour faire en sorte que son action de développement soit efficace, la Banque entend éviter de définir la classification des projets et les obligations en matière de sauvegarde de façon purement mécaniste. Au contraire, elle étudiera les investissements de manière plus anticipée et individualisée afin que les procédures de sauvegarde soient parfaitement adaptées aux aspects environnementaux et sociaux des projets.

18. Les répercussions de cette nouvelle stratégie sur les différents secteurs des infrastructures prendront plusieurs formes. Ainsi, par exemple, du fait que le secteur privé a toujours joué un rôle dans le secteur des télécommunications, la Banque continuera de centrer son action sur des activités de conseil et de renforcement des institutions, qui seront complétées par les transactions de la SFI et les garanties de la MIGA. Elle apportera néanmoins un soutien dans les cas où les investisseurs privés se heurtent à des obstacles importants, dans les régions rurales ou celles qui sortent d'un conflit par exemple, ou dans le cadre de projets régionaux. Par contre, dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, où les financements privés ont représenté moins de 10 % de l'ensemble des investissements, la Banque devra encourager plus fermement le secteur public à investir et à fournir des services de façon durable, notamment en subventionnant des systèmes durables de prestation par le secteur privé et en encourageant des modèles novateurs de partenariats entre les secteurs public et privé.

19. L'impact de ces changements variera en fonction des régions et des clients. Dans les pays de l'IDA, malgré le rôle accru du secteur privé dans le financement des infrastructures, sa part relative dans l'ensemble des financements demeure faible. Le Groupe de la Banque mondiale restera donc une source importante de financement des investissements publics. Dans les pays à revenu intermédiaire, où le volume des financements privés n'a pas été le même, le rôle du Groupe de la Banque consistera à promouvoir un dosage optimal de financements publics et privés, en se concentrant particulièrement sur la prestation de services décentralisée par les États, les provinces et les municipalités. Les pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure, ayant reçu l'essentiel des investissements privés dans les années 90, la part du Groupe de la Banque dans le financement des infrastructures de ces clients devrait rester limitée, malgré la baisse de l'investissement privé observée récemment, et le Groupe continuera de s'attacher à mobiliser des fonds privés. Dans l'ensemble, bien que l'on prévoie qu'il jouera un rôle accru dans le secteur des infrastructures, il est évident que le Groupe de la Banque mondiale ne sera pas en mesure de palier à l'insuffisance d'investissements à lui tout seul, et qu'il faudra utiliser efficacement toute la gamme de ses instruments pour faire appel à diverses sources (banques régionales de développement, banques commerciales étrangères, marchés financiers locaux, etc.).

20. Dans l'esprit des principes de sa nouvelle stratégie pour l'infrastructure, le Groupe de la Banque mondiale apporte son soutien aux prestataires de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement efficaces et viables financièrement dans le cadre de projets qui font intervenir l'ensemble des opérateurs, tant publics que privés, tout en continuant de privilégier le développement durable comme critère essentiel de son soutien financier. Les mesures concrètes

que le Groupe de la Banque a adoptées pour donner suite aux recommandations du Panel Camdessus<sup>9</sup> sont décrites à l'encadré 4.

**Encadré 4 – Faciliter la participation de l'ensemble des opérateurs, tant publics que privés, à la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement**

- **Note d'orientation** ~ La Banque rédige une note d'orientation, à l'intention de son personnel et de ses clients, qui définit le rôle des secteurs public et privé dans la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
- **Aide basée sur les résultats** ~ Le Groupe de la Banque mondiale a de plus en plus recours à l'aide basée sur les résultats comme un moyen de conjuguer financements publics et privés afin de développer la prestation de services d'alimentation en eau et d'assainissement. L'aide basée sur les résultats conditionne le paiement de subventions aux réalisations ou aux résultats effectivement obtenus afin de privilégier davantage les objectifs recherchés, de renforcer les incitations à l'efficacité et l'innovation, d'encourager la responsabilité dans l'emploi des ressources publiques et d'ouvrir des possibilités de mobiliser des financements privés. Des projets d'aide basée sur les résultats ont atteint différents stades de conception et de réalisation au Cambodge, au Paraguay, aux Philippines, au Bangladesh et en République dominicaine. Le Partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats (*Global Partnership on Output Based Aid*, ou GPOBA) appuiera le développement de programmes d'aide basée sur les résultats dans ce secteur.
- **Travaux d'analyse sur les modèles de gestion** ~ Les travaux portent notamment sur une mise à jour du manuel sur la participation du secteur privé (*World Bank Toolkit on Private Sector Participation*) et sur une étude des modèles réussis de services d'utilité publique.
- **Attirer de nouveaux opérateurs** ~ Les activités du Groupe de la Banque mondiale visent de plus en plus à réduire les obstacles qui empêchent les opérateurs d'intervenir dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. À cette fin, le Groupe réévalue certaines dispositions contractuelles fondamentales et a recours à des types de transactions moins risquées – contrats de sous-traitance et de gestion et contrats de type crédit-bail par exemple. En outre, il forge davantage de partenariats avec le secteur privé local, en particulier dans les petites agglomérations.

## V. Un plan d'action pour relancer les activités d'infrastructure du Groupe de la Banque mondiale

21. L'objectif du Plan d'action pour l'infrastructure est de faire en sorte que le Groupe de la Banque mondiale prenne une part plus active dans l'amélioration de la prestation des services d'infrastructure. Cette stratégie globale guidera les activités du Groupe en matière d'infrastructures au cours des deux à trois prochaines années. Le plan met particulièrement l'accent sur le développement des activités du Groupe dans ce secteur en consacrant davantage de ressources destinées à renforcer le portefeuille de prêts et d'autres instruments financiers, ainsi que les études diagnostiques au niveau des pays. Le contexte ayant évolué depuis que les stratégies d'aide-pays en vigueur ont été élaborées, il est devenu nécessaire d'augmenter les ressources. En effet, on s'attendait à l'époque à ce que le secteur privé participe davantage à la prestation de services d'infrastructure et on doutait, au niveau interne, du rôle des infrastructures dans la réduction de la pauvreté.

<sup>9</sup> Voir à l'annexe 2 les recommandations correspondantes du Panel Camdessus.

22. Le Plan d'action pour l'infrastructure vise à rééquilibrer les activités du Groupe de la Banque mondiale de façon à faire de l'infrastructure un moyen fondamental de concrétiser les ODM. Dans cette optique, le Plan d'action pour l'infrastructure s'articule autour de trois éléments essentiels : répondre à la demande des pays, reconstruire les bases de connaissances sectorielles et maximiser l'effet de levier en utilisant les instruments existants et en en créant de nouveaux.

#### **A. Répondre aux besoins d'infrastructures des pays clients**

23. Compte tenu de la demande accrue des pays clients, le Plan d'action comporte un certain nombre de mesures concrètes qui visent à intensifier les réalisations en matière de prêts et de services d'analyses et de conseils. Un certain nombre de formules de prêts adaptées à certains pays seront élaborées durant l'exercice 04 et seront soumises à l'examen du Conseil durant les exercices 05 et 06. Tout sera fait pour répondre aux besoins des clients aussi rapidement que possible, mais il faudra tenir compte du fait que la préparation des projets d'infrastructures dure en moyenne vingt mois. Pour faciliter la mise au point de ces projets, ainsi que d'autres, des notes d'orientation spécifiques sont en cours de rédaction. Elles visent à faire le point sur les possibilités pour le Groupe de la Banque mondiale de participer à des projets d'infrastructure compte tenu du rôle des secteurs public et privé dans la fourniture des services d'infrastructure. Pour faire face à l'augmentation prévue des projets à réaliser, le Réseau infrastructure coopère plus étroitement avec les équipes chargées des pays et les Directeurs des opérations pour les pays afin d'accroître la part de l'infrastructure dans les CAS, les DSRP, les prêts programmatiques et les prêts d'ajustement. En outre, l'amélioration des travaux d'analyse et de conseil fera apparaître de quelle façon les infrastructures permettent de lutter contre la pauvreté et de promouvoir la croissance.

24. D'autre part, le Groupe de la Banque mondiale devra collaborer plus étroitement avec d'autres institutions multilatérales et bilatérales afin qu'elles mobilisent ensemble des financements publics et privés pour ces secteurs. À l'invitation de la Banque, les représentants de douze des plus grandes institutions financières internationales ont participé à une réunion à Washington afin de discuter des dispositions qu'elles ont prises pour intensifier leurs efforts dans le domaine de la prestation de services d'infrastructure. Cette réunion a donné l'occasion au Groupe de la Banque mondiale de communiquer son Plan d'action pour l'infrastructure, et à d'autres institutions de s'informer sur leurs stratégies réciproques. C'était la première fois qu'un tel groupe se réunissait. Un accord s'est dégagé sur le fait qu'il faudra s'efforcer collectivement d'échanger des informations. Les participants ont signalé qu'ils souhaitaient vivement réaliser conjointement des travaux de diagnostic, et ont prévu de réaliser deux études, l'une en Asie de l'Est, et l'autre en Amérique latine. Ils ont également reconnu qu'il fallait trouver des moyens d'appuyer les activités du NEPAD dans le domaine de l'infrastructure. Les institutions participantes ont décidé d'aborder la question des financements conjoints de façon pragmatique, en privilégiant les grands projets et en créant ensemble de nouvelles formules de prêts. À l'occasion des réunions annuelles, la Banque organisera des réunions analogues des institutions bilatérales et des ONG, qui compléteront les négociations en cours avec les représentants du secteur privé au niveau sectoriel.

25. En appelant les bailleurs de fonds à s'engager à augmenter leur aide au secteur de l'eau, le rapport du Panel Camdessus rejoint les pays clients du Groupe de la Banque mondiale, qui demandent de plus en plus à l'institution de participer davantage à des projets d'approvisionnement en eau. Il reconnaît le rôle crucial des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour atteindre les ODM et constate que le portefeuille de projets dans ce secteur a diminué depuis quelques années. Le Groupe de la Banque mondiale a déclaré publiquement que sa participation à des projets d'alimentation en eau et d'assainissement était l'une de ses priorités absolues. Dans l'immédiat, il doit s'atteler à une tâche difficile, à savoir augmenter sa réserve de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement et augmenter son impact en renforçant la coordination des bailleurs de fonds.

26. Le Groupe de la Banque mondiale va financer un portefeuille plus vaste de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement<sup>10</sup> afin de mieux répondre aux besoins des pays clients. Son action comprendra cinq volets :

- *Sélectivité* : la Banque redoublera d'efforts pour aider des pays prioritaires à atteindre les cibles visées par les ODM. Elle s'intéressera particulièrement aux pays où l'aide est le plus susceptible d'être efficace. Les pays prioritaires appartiennent à trois catégories : a) ceux qui sont dotés d'un appareil institutionnel et de politiques adaptés ; b) ceux dont les politiques vont dans la bonne direction mais dont les capacités locales restent disparates et c) ceux qui ont des besoins aigus et ont amorcé des réformes.
- *Développement des activités grâce à des fonds supplémentaires* : la Banque a dégagé des fonds supplémentaires qui serviront à créer de nouvelles formules de prêts, notamment à Madagascar, au Viet Nam, en Bosnie, en Argentine et au Sri Lanka.
- *Priorité aux projets plurisectoriels* : depuis que la Banque a adopté une nouvelle stratégie, qui privilégie les prêts programmatiques, les spécialistes du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues spécialisés dans d'autres secteurs afin d'accorder une place encore plus importante à ces composantes dans les opérations plurisectorielles. Ces opérations sont particulièrement souples et offrent des perspectives encourageantes d'accroître les flux de financements vers le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, surtout dans les zones rurales, grâce, entre autres, à des programmes de développement de proximité.
- *DevCo* : le Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec des partenaires, met en place un groupement consultatif dont l'objectif est de faciliter la prestation par le secteur privé de services d'infrastructure, notamment d'approvisionnement en eau et d'assainissement. DevCo sera un fonds renouvelable destiné à aider à l'identification des projets, leur préparation et les appels d'offres au secteur privé, qui visera à atténuer les risques et réduire les coûts de préparation des projets.
- *Stimuler les activités dans le domaine de l'assainissement* : l'absence de recommandations spécifiques sur l'assainissement dans le rapport du Panel Camdessus reflète la faiblesse, sur le plan international, des stratégies destinées à améliorer la couverture sur le terrain par les services d'assainissement. Le Groupe de la Banque mondiale est résolu à améliorer cette

---

<sup>10</sup> Voir à l'annexe 2 les recommandations correspondantes du Panel Camdessus.

couverture, et s'emploie donc à développer ses activités dans ce secteur. Il stimule la demande, notamment par des campagnes de marketing social en Afrique, un programme mondial de promotion du lavage des mains au savon et l'octroi de microcrédits aux ménages afin qu'ils investissent dans l'assainissement au Viet Nam, en Bolivie et en Inde. En outre, la Banque met au point une approche graduelle des investissements, avec la coopération d'institutions locales, pour répondre à la demande locale.

27. Une autre tâche attend le Groupe de la Banque et les autres institutions de développement, à savoir *renforcer la coordination entre les bailleurs de fonds*<sup>11</sup>. À cet effet, les ODM constituent un bon cadre de référence. Le Groupe de la Banque mondiale s'est associé avec divers organismes afin d'échanger des informations, d'exploiter les moyens dont ils disposent, de forger des consensus et d'appuyer des approches programmatiques définies en commun à différents niveaux :

- *Niveau mondial* : des projets ont été lancés en concertation avec la plupart des agences bilatérales, dont de nombreuses appuient un ou plusieurs programmes financés par des fonds fiduciaires. Une réunion de bailleurs de fonds sur l'alimentation en eau et l'assainissement, qui s'est tenue en mai 2003 sous l'égide du Groupe de la Banque mondiale, a permis de franchir un premier pas vers une amélioration de l'efficacité de l'aide.
- *Niveau régional* : le Groupe de la Banque mondiale collabore étroitement avec les banques régionales de développement. Dans le prolongement du plan d'action sur l'eau défini lors du sommet du G8, la Banque a organisé une réunion consultative avec les institutions financières internationales concernées afin de débattre d'un recours plus fréquent à des mécanismes d'atténuation des risques et des prêts à des entités infra-nationales. Cette réunion a fait apparaître que toutes les institutions prennent des mesures pour faire face à la demande accrue d'instruments contractuels et réglementaires et de soutien en cas de dévaluation. Elle a permis de souligner l'importance de l'appui aux entités infra-nationales dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, notamment sous forme d'une aide technique en matière de réformes, de renforcement des capacités et de financement. Les participants ont convenu d'accroître la coopération entre les institutions financières internationales et les agences bilatérales afin de mettre au point des dispositifs de financement aux entités infra-nationales et les conjuguer à une assistance technique et un appui au renforcement des capacités. Les institutions financières internationales ont également décidé d'intensifier leur collaboration en matière : a) d'informations sur les marchés, b) de dispositifs de cogarantie, c) de promotion en commun de certains instruments et d) de soutien à des agences de notation et d'élaboration d'outils d'évaluation standardisés.
- *Niveau national* : c'est au niveau des pays que la coopération est la plus fructueuse. De plus en plus, le Groupe de la Banque mondiale fait appel à d'autres bailleurs de fonds chaque fois qu'il apparaît que des partenariats présentent un intérêt réel. Des examens conjoints permettent de fournir des conseils cohérents et de mieux coordonner le soutien aux politiques et aux programmes d'investissement. Ainsi, en République démocratique populaire lao, le Groupe de la Banque collabore avec d'autres bailleurs de fonds dans un cadre commun dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

---

<sup>11</sup>Voir à l'annexe 2 les recommandations correspondantes du Panel Camdessus.



## B. Reconstruire la base de connaissances sectorielles

28. Le Groupe de la Banque est en train de compléter et de modifier son programme de travaux d'analyse et de conseil afin d'améliorer la base de connaissances sur laquelle repose son action dans les secteurs des infrastructures. À cet égard, il convient de mentionner la mise au point d'un instrument standardisé d'évaluation sur la conjoncture économique et les infrastructures (*Recent Economic Developments in Infrastructure*, ou REDI), qui servira à réaliser des diagnostics des secteurs des infrastructures afin de trouver des possibilités d'investissement et de définir des opérations à l'appui de réformes dans un pays donné. Les diagnostics permettront de fournir des points de référence afin d'établir des comparaisons entre différents pays. Grâce à sa structure modulaire, le REDI permettra de disposer de différents niveaux de détails et d'analyses. Pour compléter ce travail, le Groupe de la Banque met en place une série de bases de données sur l'infrastructure pour créer des points de référence qui serviront aux travaux d'analyse des pays. Ces bases de données seront également utiles pour mieux mesurer les résultats obtenus et fournir des données qui seront exploitées dans le cadre des efforts de suivi mondial. Les travaux d'analyse et de conseil réalisés par les programmes mondiaux financés par des fonds fiduciaires, ainsi que les programmes de renforcement des capacités organisés par l'Institut de la Banque mondiale, seront davantage conformes aux études économiques et sectorielles réalisées au niveau des régions et des pôles de coordination, ce qui aura pour effet d'augmenter l'impact des travaux d'analyse et d'encourager leur utilisation. Enfin, compte tenu du fait que la présence d'équipements collectifs est intimement liée à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la croissance dans plusieurs secteurs, les équipes spécialisées dans l'infrastructure collaboreront avec d'autres réseaux afin d'articuler les travaux analytiques dans le domaine de l'infrastructure à d'autres diagnostics réalisés par la Banque tels que les examens des dépenses publiques, les mémorandums économiques sur les pays, les évaluations de la pauvreté, les évaluations environnementales nationales et les évaluations du climat de l'investissement. Ces mesures permettront également d'éviter que des travaux se chevauchent, et de mettre en évidence de façon plus concluante le rôle de l'infrastructure dans la croissance et la lutte contre la pauvreté au niveau national.

29. Il est indispensable d'*enrichir les connaissances sectorielles*<sup>12</sup> pour intensifier les travaux du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement. En effet, les connaissances sectorielles éclairent la définition des domaines prioritaires, sont incorporées dans les DSRP et les CAS, orientent les réformes sectorielles et aident à définir les projets. Le Groupe de la Banque mondiale va donc développer ses travaux dans les domaines suivants :

- *Évaluations et plans nationaux* : le Groupe de la Banque mondiale s'associe à des clients pour élaborer des stratégies nationales d'aide dans le domaine des ressources en eau. En outre, des travaux sont en cours sur certains pays prioritaires, qui visent à préparer des plans d'action nationaux en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui portent particulièrement sur les enjeux des ODM. Ces plans servent de point de départ à une action plus approfondie au niveau des pays. Ils seront incorporés dans les DSRP et les CAS pour permettre d'apporter une aide aux projets en connaissance de cause.

---

<sup>12</sup> Voir à l'annexe 2 les recommandations correspondantes du Panel Camdessus.

- *Amélioration du suivi et de l'évaluation* : la Banque est déterminée à améliorer le suivi et l'évaluation de ses opérations. À cet effet, elle collaborera avec ses partenaires pour renforcer le Programme commun de surveillance prescrit par l'ONU, qui servira de référence aux données sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle mondiale. Au niveau des projets, la Banque renforce ses capacités de suivi et d'évaluation en mettant au point des outils de mesure, en recueillant des données de base et en adoptant des indicateurs standardisés pour les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Elle tirera des enseignements de cette action, afin d'améliorer les méthodes de suivi et d'évaluation dans ce secteur.
- *Travaux consultatifs* : le Groupe de la Banque va intensifier ses travaux de conseil afin d'aider les pays à adopter des politiques et des appareils institutionnels adéquats, et ancrer ainsi le renforcement de l'appui financier sur une base solide. En prévision de la croissance démographique attendue, le Groupe de la Banque mondiale s'intéresse de plus en plus à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les petites villes et les villages – en Éthiopie, en Ouganda et en Colombie par exemple – en faisant bénéficier les petits opérateurs d'une aide de spécialistes à titre expérimental et en encourageant la création de regroupements pour obtenir des économies d'échelle.
- *Travaux analytiques* : le Groupe de la Banque a entamé des travaux d'analyse pour donner suite aux recommandations techniques du Panel Camdessus. On peut notamment citer un programme d'évaluation comparative de la performance des compagnies de services publics et une étude sur les accords de franchisage comme instruments de coopération entre partenaires publics et privés. L'essentiel de ces travaux sont réalisés dans le cadre de programmes financés par des fonds fiduciaires organisés par la Banque (le Programme d'eau et d'assainissement, le Partenariat pour l'eau Banque-Pays-Bas et le Mécanisme consultatif pour la prestation de services d'infrastructure dans le cadre de partenariats publics-privés par exemple).
- *Partage des connaissances et renforcement des capacités* : le Groupe de la Banque mondiale partage davantage ses connaissances avec ses interlocuteurs externes, qu'il associe plus étroitement à ses activités. L'Institut de la Banque mondiale exploite ses travaux en collaborant avec des institutions spécialisées dans le renforcement des capacités. L'appui du Groupe de la Banque a permis de créer un certain nombre de réseaux professionnels tels que le Partenariat africain pour les services d'eau et plusieurs réseaux régionaux de responsables de la réglementation.

### **C. Maximiser l'effet de levier en utilisant les instruments existants et en en créant de nouveaux**

30. Pour poursuivre l'évolution de la stratégie de la Banque, qui privilégie désormais la prestation de services d'infrastructure, et obtenir un maximum de fonds auprès de toutes les sources de financement, le Plan d'action identifie toute une gamme d'instruments, d'activités et de mécanismes nouveaux de nature à encourager le recours à l'éventail de prêts, d'investissements et de garanties proposé par l'ensemble des institutions qui constituent le Groupe de la Banque mondiale. Le Groupe poussera à utiliser ces instruments à l'aide de formations, de missions conjointes et de mesures d'incitation directes du personnel. Il définira

des principes directeurs et continuera de former ses agents pour garantir que cette collaboration entre institutions ne créera pas de conflits d'intérêts. En outre, il recourra à titre expérimental à l'aide basée sur les résultats et l'emploiera davantage car c'est un moyen important de favoriser le financement des services de base et leur prestation par des opérateurs privés. Enfin, pour compléter ses travaux au niveau national, le Groupe de la Banque mondiale va davantage chercher des moyens de travailler sur des projets à l'échelle régionale ou de plusieurs pays, en tenant compte des enjeux de l'intégration régionale.

31. D'autre part, le Groupe de la Banque mondiale définit plus précisément ses instruments afin de mieux mobiliser les ressources en visant deux objectifs qui figurent au cœur du rapport du Panel Camdessus : faire en sorte que le Groupe de la Banque mondiale prenne une part plus active au financement des entités infra-nationales et recourir davantage aux instruments d'atténuation des risques.

32. La décentralisation des responsabilités budgétaires et des fonctions administratives oblige davantage l'État à rendre des comptes à la population, mais pose également un problème de renforcement des capacités au niveau local. Le Groupe de la Banque est fermement résolu à appuyer les collectivités locales de façon à ce qu'elles assument davantage de responsabilités, et s'engage de plus en plus à ce niveau. Ainsi, la SFI a récemment octroyé le premier financement direct à un projet de services municipaux d'adduction d'eau au Mexique. Elle a également accordé une garantie partielle de crédit au titre émission d'obligations de société en monnaie nationale par un opérateur de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à Barranquilla (Colombie), qui s'est ainsi procuré les capitaux à long terme en monnaie nationale dont il avait besoin pour raccorder 350 000 personnes à faible revenu. Pour sa part, la MIGA a garanti une caution de bonne exécution afin de moderniser et de développer les services municipaux d'alimentation en eau et d'assainissement de Guayaquil (Équateur). Plusieurs projets sont en préparation en vue de faire en sorte que *le Groupe de la Banque mondiale prenne une part plus active au financement des entités infra-nationales*<sup>13</sup> :

- *Fonds des collectivités locales* : en mai 2003, le Groupe de la Banque mondiale a créé le fonds des collectivités locales afin de mieux se familiariser avec le marché de l'investissement dans les collectivités locales et les organismes contrôlés par les municipalités sans garanties souveraines. Des opérations de financement pilotes vont se dérouler pendant un an et demi environ, à la suite de quoi des recommandations seront formulées sur le meilleur moyen pour le Groupe de la Banque de collaborer avec les collectivités locales.
- *GuarantCo* : plusieurs bailleurs de fonds ont créé un fonds fiduciaire de financement des infrastructures par le secteur privé (le *Private Infrastructure Development Group Trust*) qui, au moyen de divers instruments de placement, accordera des garanties partielles afin d'encourager les opérateurs privés à financer les équipements collectifs dans les pays en développement. L'un de ces instruments, baptisé *GuarantCo*, servira à garantir des émissions d'obligations sur les marchés obligataires locaux et des financements au niveau des collectivités locales auxquels participe le secteur privé. Le mécanisme d'octroi de dons pour le développement permet à la Banque d'appuyer ces efforts en fournissant des fonds qui

---

<sup>13</sup> Voir à l'annexe 2 les recommandations correspondantes du Panel Camdessus.

financent un renforcement des capacités et des formations au niveau local (public et privé) pour permettre aux administrations locales de bénéficier de garanties.

- *Directives relatives aux meilleures pratiques* : la Commission technique du secteur financier du Groupe de la Banque publiera, à l'automne 2003, des directives relatives aux meilleures pratiques de prêts aux collectivités locales.

33. Le recours accru aux instruments d'atténuation des risques promet d'être un moyen important d'attirer des financements privés dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, en particulier sur les marchés quasiment et marginalement solvables. Trois actions ont été engagées en vue de *faire davantage appel aux instruments d'atténuation des risques*<sup>14</sup> :

- *Faire davantage appel aux instruments existants* : le Groupe de la Banque va redoubler d'efforts, au niveau interne, pour encourager les Directeurs des opérations et les agents spécialistes du secteur à recourir aux instruments d'atténuation des risques. Il s'emploiera à proposer aux pays clients toute la gamme d'instruments actuellement disponibles. Cette approche est expérimentée dans trois stratégies d'aide-pays.
- *Créer de nouveaux instruments* : le Groupe de la Banque met au point de nouveaux mécanismes adaptés aux besoins de certains pays et aux risques qu'ils présentent. Nous avons vu plus haut que la SFI et la MIGA s'engagent davantage dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en accordant des garanties. Le Groupe de la Banque cherche de nouveaux moyens d'atténuer le risque de change, qui est un risque majeur. Il mettra ses garanties partielles des risques souverains à la disposition des prêteurs en monnaie locale. Il envisage également de recourir au mécanisme de soutien de trésorerie pour atténuer les conséquences du risque de change lorsque les concessions sont endettées en devises. Cette facilité réduirait les effets d'une dévaluation sur les tarifs. Ce concept, qui est à l'étude, est en train d'être examiné avec un certain nombre de pays et pourrait être adopté à titre expérimental dans des pays intéressés. Enfin, depuis 1998, la SFI propose des produits en monnaie nationale et a engagé près de 400 millions de dollars au titre de garanties partielles en monnaie nationale sous forme de prêts et d'obligations.
- *Identifier les obstacles politiques qui entravent le déploiement des instruments d'atténuation des risques et supprimer ces obstacles* : le Groupe de la Banque a entamé un examen de ses politiques et procédures internes car elles empêchent, à ce stade, de faire davantage appel aux instruments d'atténuation des risques. Il prendra notamment des mesures qui simplifieront le traitement interne des garanties afin d'encourager le recours aux garanties partielles des risques souverains. Le recours à ces garanties devrait permettre de porter de 25 % à 75 % le montant des engagements de la BIRD au titre des garanties prévu dans les stratégies d'aide-pays. En outre, l'IDA essaie actuellement d'imputer moins de 100 % d'une garantie à son enveloppe et d'élargir le programme de garanties aux pays théoriquement BIRD/IDA<sup>15</sup> lorsque le niveau des engagements de la BIRD ne peut être augmenté.

---

<sup>14</sup> Voir à l'annexe 2 les recommandations correspondantes du Panel Camdessus.

<sup>15</sup> Les pays à financement mixte qui, actuellement, ne remplissent pas les conditions de solvabilité pour bénéficier d'un prêt de la BIRD, et qui par conséquent ne peuvent pas obtenir de garantie de celle-ci.

#### **D. Questions de mise en œuvre**

34. Le Groupe de la Banque mondiale va non seulement orienter son action autour de ces trois éléments essentiels – répondre à la demande des pays, reconstruire les bases de connaissances sectorielles et maximiser l'effet de levier en utilisant les instruments existants et en en créant de nouveaux – mais va également poursuivre d'autres tâches qui sont particulièrement importantes dans le domaine de l'infrastructure. Il va notamment présenter les résultats de ses interventions dans le secteur des infrastructures, s'attaquer aux contraintes institutionnelles et simplifier les procédures de la Banque. Il va également examiner de près l'application des mesures de sauvegarde et mieux gérer les questions de gestion et d'incitation du personnel du Groupe de la Banque, et notamment le processus des projets à risque et à rendement élevés (voir encadré 5).

##### **Encadré 5 – Projets à risque et à rendement élevés**

La Banque mondiale va se réengager en faveur de projets d'infrastructures à risque et à rendement élevés en adoptant une stratégie plus efficace. Cette nouvelle stratégie, qui sera suivie aussi bien par la Banque que par la SFI, place au premier rang des priorités l'impact des activités sur le développement. Elle comporte en outre les éléments suivants : évaluation de l'impact sur le développement avec ou sans participation de la Banque, prise en compte des droits des personnes directement et indirectement affectées par les projets et des risques auxquelles elles sont exposées, respect des normes sociales et environnementales, traitement d'entrée de jeu des projets appuyés par la Banque comme des projets institutionnels ; appui aux responsables de ces projets et mesures d'incitation en leur faveur, et décisions transparentes, pertinentes, fiables et assorties à un calendrier précis.

35. La matrice des mesures à adopter contient une synthèse de tous les domaines traités par le Plan d'action et un calendrier de mise en œuvre et décrit sommairement qui est responsable de sa réalisation (voir annexe 1). Elle guidera les activités du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur des infrastructures au cours des prochaines années, et servira à rendre compte périodiquement des progrès réalisés et des résultats obtenus.

36. Durant la phase initiale de mise en œuvre du Plan d'action, la priorité sera donnée au développement des activités du Groupe de la Banque dans les secteurs des infrastructures, qui sera facilité par des crédits affectés au budget administratif. À l'heure actuelle, ces secteurs devraient absorber la moitié environ de la ligne de crédit de 16 millions de dollars dont disposeront les régions pour développer les activités. Il importe de noter que le processus d'intensification des projets d'infrastructure, qui porte à la fois sur la réalisation d'études et les prêts, est engagé à la demande des pays. Les Directeurs des opérations pour les pays ont veillé à ce que les travaux supplémentaires qui vont être entrepris aillent dans le sens des objectifs définis dans les Stratégies d'aide-pays et, dans les pays à faible revenu, dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. La Banque fera tout son possible pour répondre à la demande des clients et réaliser les projets rapidement. La majorité des projets supplémentaires financés aujourd'hui devraient être exécutés durant l'exercice 05, et les autres durant l'exercice 04.

37. Lors d'une réunion qui s'est tenue en juillet 2003, le Conseil des Administrateurs de la Banque a demandé à être informé de la mise en œuvre du Plan d'action – et de la suite donnée aux recommandations du rapport du Panel Camdessus — au printemps 2004.

## Annexe I : Matrice des mesures à adopter

### Plan d'action pour l'infrastructure – Synthèse

- I. Répondre aux besoins d'infrastructures des pays clients
  - Offrir un large choix de formules de prestation de services d'infrastructure par des opérateurs publics et privés
  - Développer les activités dans le domaine des services d'infrastructure dans le cadre d'investissements tirés de la réserve de projets
  - Mieux intégrer l'infrastructure aux CAS et aux DSRP
  
- II. Reconstruire les bases de connaissances en renforçant les travaux analytiques au niveau des pays
  - Améliorer et étendre les études diagnostiques à l'échelon régional et au niveau des pôles de coordination
  - Mieux articuler les études diagnostiques sur l'infrastructure aux autres activités de diagnostic de la Banque
  - Renforcer l'impact des travaux analytiques réalisés dans le cadre de programmes mondiaux
  - Établir des bases de données sur le secteur des infrastructures en vue de mieux mesurer les résultats
  
- III. Utiliser les instruments existants du Groupe de la Banque et en créer de nouveaux pour maximiser l'effet de levier
  - Mettre en place de nouvelles activités et de nouveaux instruments pour répondre aux demandes des clients qui se font jour
  - Faciliter et encourager l'utilisation conjointe des instruments mis au point par le Groupe de la Banque mondiale
  - Mieux appréhender les problèmes de conflits d'intérêts dans l'ensemble du Groupe de la Banque

## Plan d'action pour l'infrastructure

	OBJECTIFS	MESURES À ADOPTER	CALENDRIER	RESP.
<b>I. Répondre aux besoins d'infrastructures des pays clients</b>	➤ Offrir un large choix de formules de prestation de services d'infrastructure par des opérateurs publics et privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner des orientations sectorielles sur le rôle des secteurs public et privé dans la prestation des services d'infrastructure</li> <li>• Accroître les connaissances du personnel de la Banque mondiale sur les modalités de prestation des services d'infrastructure et améliorer les programmes de formation et d'apprentissage sur ce sujet</li> <li>• Mieux faire connaître aux clients, aux ONG et aux organisations de la société civile la stratégie du Groupe de la Banque en matière de prestation de services d'infrastructure</li> </ul>	EX. 04	SB + GPG
			EX. 04-06	SB, WBI + GPG
			EX. 04-06	SB + EXT
	➤ Développer les activités dans le domaine des services d'infrastructure dans le cadre d'investissements tirés de la réserve de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les crédits affectés au budget administratif de la Banque pour financer le développement des activités</li> <li>• Identifier des projets de prestation des services d'infrastructure à réaliser qui viendront s'ajouter aux accords sur les programmes de travail prévus</li> </ul>	EX. 04-06	RVP + SRM
			EX. 04-06	RVP + SRM
	➤ Mieux intégrer l'infrastructure aux CAS et aux DSRP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager un processus d'intégration du secteur des infrastructures dans les CAS et les DSRP (dirigé par les départements sectoriels régionaux et appuyé par les pôles de coordination)</li> <li>• Mieux intégrer la politique de la Banque en matière d'infrastructure dans les prêts programmatiques et les prêts à l'ajustement (prêts programmatiques à l'ajustement structurel, crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté et prêts d'ajustement sectoriel par exemple)</li> <li>• Définir plus clairement le rôle du Groupe de la Banque en matière de prestation de services d'infrastructure par rapport à celui des banques multilatérales de développement et d'autres bailleurs de fonds afin de dégager des synergies et d'intensifier les travaux dans ce domaine</li> </ul>	EX. 04-06	SD + GPG
		EX. 04-06	RVP/SD + OPCS	
			EX. 04-06	RVP + CD



## Plan d'action pour l'infrastructure (suite)

	OBJECTIFS	MESURES À ADOPTER	CALEN-DRIER	RESP.
<b>II. Reconstruire les bases de connaissances en renforçant les travaux analytiques au niveau des pays</b>	➤ Améliorer et étendre les études diagnostiques en matière d'infrastructure à l'échelon régional et au niveau des pôles de coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mettre au point un instrument standardisé d'évaluation diagnostique (non essentielle) sur la conjoncture économique et les infrastructures (<i>Recent Economic Developments in Infrastructure</i>, ou REDI) et investir dans vingt projets évalués en deux ans</li> <li>● Chercher les moyens d'éviter que les rapports diagnostics principaux ne prennent la place des études économiques et sectorielles sur l'infrastructure, en particulier dans les petits pays</li> <li>● Mettre au point des mécanismes (définition de principes directeurs, formations, etc.) visant à améliorer la qualité et l'impact des études économiques sectorielles et des travaux d'analyse et de conseil sur l'infrastructure</li> <li>● Réaliser des diagnostics de la pauvreté urbaine au niveau sous-national</li> </ul>	EX. 04-05	VP INF. + SD
			EX. 04-06	OPCS + RVP
			EX. 04-06	SD, OPCS + WBI
			EX. 04-06	TUD + SB urbain
	➤ Mieux articuler les études diagnostiques sur l'infrastructure aux (autres) activités de diagnostic de la Banque	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Améliorer la façon d'aborder les questions d'infrastructure (liens entre infrastructure, croissance et pauvreté, besoins de financement, impact budgétaire, mesures d'amélioration de l'efficacité, etc.) dans les rapports diagnostics [principaux] de la Banque</li> <li>● Mieux articuler les questions d'infrastructure aux analyses du climat de l'investissement et au rapport sur la pratique des affaires (<i>Doing Business Report</i>)</li> </ul>	EX. 04-06	SD, PREM, + DEC
		EX. 04-06	VP inf.	
➤ Renforcer l'impact des travaux analytiques réalisés dans le cadre de programmes mondiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chercher des moyens de mieux harmoniser les diagnostics des programmes au niveau mondial et les programmes nationaux</li> </ul>	EX. 04	VP inf., Chefs GP + FRM	
➤ Établir des bases de données sur le secteur des infrastructures pour étayer les travaux d'analyse de la Banque	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Définir un ensemble d'indicateurs fondamentaux pour chaque secteur et tenir à jour des bases de données sur les secteurs</li> <li>● Développer et améliorer les capacités à recueillir des données et des informations dans les pays clients</li> <li>● Exploiter des bases de données pour donner des points de référence qui serviront aux travaux et aux projets d'analyse des pays et dans le cadre des efforts de suivi mondial</li> </ul>	EX. 04 - 06	SB + VP inf.	
		EX. 04 - 06	DECRG + CD	
		EX. 04 - 06	SD	

<p align="center"><b>III. Utiliser les instruments existants du Groupe de la Banque et en créer de nouveaux pour maximiser l'effet de levier</b></p>	<p>➤ Mettre en place de nouvelles activités et de nouveaux instruments pour répondre aux demandes des clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Créer un nouveau Département du secteur privé et des finances (au sein du pôle de coordination sur les questions d'infrastructure) qui intègre le groupe chargé du financement et de la garantie des projets et celui chargé de la participation du secteur privé dans l'infrastructure</li> <li>● Trouver des moyens de financer les entités infra-nationales (grâce à GarantCo et au Fonds des collectivités locales de la SFI) et étudier des mécanismes de financement local</li> <li>● Faire davantage appel aux instruments d'atténuation des risques pour combler les carences des instances réglementaires et réduire le risque de change en recourant par exemple au mécanisme de soutien de trésorerie</li> <li>● Développer les projets d'infrastructure régionaux et trouver des moyens d'encourager les projets plurinationaux et de lever les contraintes budgétaires qui les freinent</li> <li>● Recourir à titre expérimental à l'aide basée sur les résultats comme moyen d'encourager la prestation des services de base par des opérateurs privés et leur financement par des fonds privés</li> </ul>	<p>EX. 04</p> <p>EX. 04</p> <p>EX. 04</p> <p>EX. 04-06</p> <p>EX. 04-06</p>	<p>VP inf.</p> <p>Inf. SFI + TUD</p> <p>PFG</p> <p>SD + LEG + pôle de coord.</p> <p>PFC + RVP</p>
	<p>➤ Faciliter et encourager l'utilisation conjointe des instruments du Groupe de la Banque mondiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faire appel à des subventions ciblées, de l'État ou de l'IDA, pour augmenter les chances de réussite des projets du secteur privé</li> <li>● Encourager des missions conjointes de la SFI, de la MIGA et de la Banque dans certains secteurs ou certains pays et investir dans des programmes d'échange et de détachement du personnel au sein du Groupe de la Banque</li> <li>● Former le personnel de la Banque, de la SFI et de la MIGA sur les instruments de chaque institution</li> </ul>	<p>EX. 04-06</p> <p>EX. 04-06</p> <p>EX. 04</p>	<p>BM INF + SFI</p> <p>INF + MIGA</p> <p>INF + WBI + HRSVP + PFG</p>
	<p>➤ Mieux appréhender les problèmes de conflits d'intérêts dans l'ensemble du Groupe de la Banque</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Poursuivre les programmes de formation sur la gestion des conflits d'intérêts et améliorer les services de conseil en la matière</li> </ul>	<p>EX. 04-06</p>	<p>Bureau COI</p>
	<p>➤ Améliorer les programmes de renforcement des capacités du Groupe de la Banque</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Investir dans les programmes existants de renforcement des capacités et créer des programmes novateurs, et intégrer ces programmes dans les activités du Groupe</li> </ul>	<p>EX. 04-EX. 06</p>	<p>SD + WBI</p>

## Activités en cours du Groupe de la Banque mondiale

	OBJECTIFS	MESURES À ADOPTER	CALEN-DRIER	PARTE-NAIRES
<b>IV. Mettre en évidence l'impact des projets d'infrastructure</b>	➤ Élaborer un système mettant en évidence les avantages des investissements dans l'infrastructure et améliorer le cadre de gestion des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mieux mesurer les résultats que permettent d'obtenir les opérations d'infrastructure au plan du développement au niveau des projets</li> <li>● Exploiter la base de données sur l'infrastructure pour gérer les résultats aux niveaux sectoriel et national</li> <li>● Élargir les recherches sur l'infrastructure réalisées par la vice-présidence, économie du développement (DEC) et augmenter les moyens employés</li> <li>● Mettre en œuvre un plan d'information sur l'infrastructure pour mieux informer les interlocuteurs internes et externes</li> </ul>	EX. 04-06	SD
	➤ Poursuivre le programme d'information sur l'impact des projets d'infrastructure sur le développement		EX. 04-06	SD + CD  DEC  EXT + VP inf.
<b>V. S'attaquer aux contraintes institutionnelles</b>	➤ Faciliter l'octroi de davantage de prêts d'investissement « juste à temps »	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mettre en œuvre un programme de simplification des procédures (politiques et processus, ressources et mesures d'incitation, documentation, obligations fiduciaires, etc.)</li> </ul>	EX. 04	OPCS
	➤ Supprimer les obstacles politiques qui empêchent de faire davantage appel aux garanties comme moyens d'accroître le rôle du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Autoriser une augmentation des engagements au titre des garanties pour les pays de la BIRD ; envisager des solutions pour l'IDA</li> <li>● Trouver une solution pour fournir des garanties aux pays à financement mixte dans les cas où il est impossible d'augmenter les engagements de la BIRD</li> </ul>	EX. 04	FINCR + FRM
	➤ Préciser les conditions d'application des principes de sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Normaliser l'interprétation des principes de sauvegarde dans les différentes régions et dans le cadre des différents instruments</li> </ul>	EX. 04	FINCR
		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Préciser l'interprétation des principes de sauvegarde dans le cadre des entreprises de réseau</li> </ul>	EX. 04	LEG + OPCS + ESSD LEG + OPCS + ESSD
<b>VI. Gérer les questions de gestion et d'incitation du personnel</b>	➤ Poursuivre la mise en œuvre des plans stratégiques de dotation en personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gérer avec dynamisme les plans stratégiques de dotation en personnel (recrutement global, rotation, formation et départs du personnel, rôle des commissions techniques, etc.)</li> </ul>	EX. 04-06	SB + SD + RD
	➤ Proposer des mesures pour inciter le personnel à entreprendre des projets qui comportent des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier et préparer les projets à risque et à rendement élevés comme des projets appartenant à une catégorie particulière d'opérations, les « projets institutionnels ».</li> </ul>	EX. 04-06	SFRM

## Annexe II : Recommandations du Panel Camdessus qui concernent le Groupe de la Banque mondiale

Domaines d'action de la Banque	Application des recommandations du rapport du Panel Camdessus
Gestion des ressources en eau et développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ À l'intérieur du secteur de l'eau, l'APD doit également privilégier les services nécessitant des ressources publiques, les fonds privés n'étant pas adaptés à la situation, par exemple, la gestion des ressources en eau, les grands dispositifs de stockage de l'eau, la prévention des crues, le renforcement des compétences, les grands projets d'irrigation et de drainage... (p. 31).</li> <li>◆ Les institutions financières multilatérales (IFM) et les bailleurs de fonds doivent relancer leurs aides en faveur des projets de stockage des eaux de surface et des eaux souterraines à risque et à rendement élevés, en respectant les enjeux sociaux et écologiques (p. 34).</li> </ul>
<b>Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière d'infrastructures</b>	
Faciliter la participation de l'ensemble des opérateurs, tant publics que privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La coopération technique au titre de l'APD peut être mise en œuvre pour faciliter la préparation, la conception et l'exécution des contrats (p. 27).</li> <li>◆ Il conviendra de financer une étude sur l'élaboration de directives des meilleures pratiques et de clauses types dans les accords juridiques régissant les partenariats entre les secteurs public et privé, en s'intéressant en particulier au secteur de l'eau (p. 28).</li> <li>◆ L'Aide publique au développement (APD) doit financer des projets liés à l'eau gérés par des opérateurs privés sous contrôle public (p. 41).</li> <li>◆ les programmes de micro-crédit jouent un rôle important dans le financement des projets communautaires dans le secteur de l'eau. Les bailleurs de fonds, les IFM et les ONG externes doivent les soutenir en apportant des capitaux d'amorçage, des réserves initiales et des garanties. (p. 43).</li> </ul>
<b>Premier domaine d'action : Répondre aux besoins d'infrastructures des pays clients</b>	
Investir dans la définition des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les bailleurs de fonds doivent réserver une partie de leurs ressources pour récompenser les pays qui sont particulièrement prompts à mettre en œuvre des dispositifs nationaux pour l'eau, dans le souhait de respecter les engagements du Millénaire (p. 19).</li> <li>◆ La création d'un ou plusieurs fonds renouvelables, alimentés par des subventions et destinés à financer la préparation et la mise au point de projets complexes (p. 28).</li> <li>◆ Les gouvernements des pays développés doivent tenir leurs engagements en ce qui concerne le renforcement des aides au secteur de l'eau. L'aide au titre de l'APD devrait être doublée, en première étape (p. 30).</li> <li>◆ Les bailleurs de fonds individuels devront, eux aussi, concourir à la réalisation de cet objectif, dans la mesure de leur contribution actuelle au secteur de l'eau (p. 30).</li> <li>◆ Du point de vue géographique, l'APD doit privilégier les pays, surtout en Afrique, où les services des eaux font le plus défaut et où le retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière d'eau est le plus important (p. 31).</li> <li>◆ A l'intérieur d'un pays donné, les aides au titre de l'APD pour l'eau et l'assainissement doivent être orientées vers les régions, les communautés et les collectivités qui ont besoin de subventions publiques (p. 31).</li> </ul>
Renforcer la coordination entre les bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Application des recommandations du rapport du Panel Camdessus : les agences donatrices devront s'employer à mettre en œuvre les recommandations du Comité d'aide au développement de l'OCDE visant à accroître l'efficacité des aides. Elles devront viser une approche concertée dans ce secteur, afin d'éviter la dissipation et la fragmentation des ressources, si fréquentes dans les programmes antérieurs du secteur (p. 30).</li> <li>◆ Au lieu de financer des projets ou des programmes entiers à l'aide de subventions, il est important que les bailleurs utilisent leurs ressources comme catalyseurs pour mobiliser d'autres flux financiers et pour favoriser l'autonomie d'autres acteurs (p. 30).</li> <li>◆ Il convient d'utiliser les aides pour catalyser d'autres flux financiers, par exemple en finançant les frais généraux initiaux, en apportant des fonds propres aux fonds renouvelables, ou des garanties ou des aides basées sur les résultats (« output-based aid ») (p. 31).</li> <li>◆ Dans la mesure du possible, la gestion et la coordination des nouveaux instruments financiers doivent être confiées aux banques de développement régionales (p. 32).</li> </ul>

<b>Deuxième domaine d'action : Reconstruire la base de connaissances sectorielles</b>	
Améliorer et enrichir les connaissances sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Il est important que les bailleurs de fonds soutiennent, dans le cadre des Engagements du Millénaire, la « planification des actions », qui associe dans les programmes d'aide, les phases de planification et de préparation de projets aux réalisations (p. 26).</li> <li>◆ Le financement du renforcement des compétences dans les organismes de l'eau, au niveau national, municipal ou local, doit représenter l'un des axes prioritaires pour l'utilisation des ressources issues de l'APD et des IFM (p. 25).</li> <li>◆ Les bailleurs de fonds doivent encourager les accords de coopération avec des partenaires publics chevronnés et réputés, afin de renforcer des compétences clés pour le secteur public (p. 26).</li> <li>◆ L'APD doit être mobilisée pour soutenir les activités des associations professionnelles régionales en faveur de la formation, des échanges professionnels, du recueil de données et d'indicateurs d'efficacité (p. 26).</li> <li>◆ Les bailleurs de fonds doivent publier une déclaration annuelle concernant les effets de leurs actions dans la réalisation des objectifs du Millénaire sur l'eau (p. 32).</li> </ul>
<b>Troisième domaine d'action : Maximiser l'effet de levier en utilisant les instruments existants et en en créant de nouveaux</b>	
Faire en sorte que le Groupe de la Banque mondiale prenne une part plus active au financement des entités infra-nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les bailleurs de fonds doivent privilégier, dans leur politique d'aide, les entités publiques non souveraines qui ne pourraient pas engager de projets dans le secteur de l'eau sans l'octroi de conditions favorables (p. 22).</li> <li>◆ Les bailleurs de fonds doivent proposer une assistance technique aux entités publiques non souveraines pour l'analyse et la conception des projets dans le secteur de l'eau (p. 22).</li> <li>◆ Les IFM ne pratiquant pas actuellement le crédit aux entités publiques non souveraines, doivent réévaluer leur politique, dans l'optique d'autoriser ce type de crédit, en respectant les critères de prudence traditionnels. (p. 32).</li> </ul>
Faire davantage appel aux instruments d'atténuation des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ L'utilisation par les IFM d'instruments comme la garantie partielle du crédit et la levée d'obligations en monnaie locale peuvent se révéler intéressantes (p. 23).</li> <li>◆ Il est important que les IFM revoient leur politique en matière de provisionnement du capital, lorsque celle-ci place des contraintes excessives sur l'utilisation de garanties (p. 33).</li> <li>◆ Les IFM soumis à une obligation de participation devraient étudier la possibilité de modifier leurs statuts afin d'accorder des garanties de façon autonome, sans lien avec des prêts de leur part (p. 33).</li> <li>◆ Les IFM et les agences de crédit export (ACE) doivent augmenter et étendre la couverture du risque politique aux projets, y compris l'utilisation des garanties des IFM (p. 37).</li> <li>◆ Le Panel propose la mise en place d'une facilité de trésorerie en cas de dévaluation, pour réduire les conséquences des variations du taux de change dans les projets de l'eau au niveau non souverain (p. 37).</li> <li>◆ Les gouvernements, les IFM et les banques doivent encourager le développement des marchés locaux de capitaux grâce auxquels les projets peuvent trouver tout ou partie de leurs fonds afin de permettre une meilleure adéquation monétaire entre les recettes et les emprunts (p. 37).</li> <li>◆ Les mécanismes de garantie et d'assurance offerts par les IFM, les États et les agences de crédit export doivent être étendus, tandis que les contraintes internes pesant sur leur utilisation doivent être assouplies (p. 42).</li> </ul>